

**Présents: FO, CGT, CFDT— réponses aux questions posées par FO***Le personnel dit « nous souffrons »**FO dit « nous proposons »**La direction dit « nous gérons »**Espérons qu'avec tous ces « ons », on ne nous prenne pas que pour des « ..ONS !!!! »***AGENCES D'AUCAMVILLE, L'UNION, LES MINIMES, BORDEROUGE**

La direction nous informe que pour les agences d'Aucamville et des Minimes, le retour de maladie du conseiller d'accueil est attendu. Dans l'attente les agences continuent à fonctionner avec un intérimaire. Pour **Borderouge**, le poste de conseiller d'accueil est toujours vacant, la direction souhaite réserver sa réponse, pour l'instant, quant à une éventuelle affectation (ou pas).

Pour l'agence de l'Union, le poste d'accueil sera couvert dès le 14 avril 2009.

**FO rappelle que de telles situations entraînent des dégradations des conditions de travail (ex, l'intérimaire ou CDD ne peut gérer l'enceinte technique) ainsi qu' une détérioration du service rendu à la clientèle et restera vigilante, quant au respect des engagements de la direction, au moment où celle-ci prône l'excellence opérationnelle.**

**FO demande le règlement, au plus vite, de ces problèmes récurrents dans l'intérêt tant des personnes que de LCL.**

**RETOUR DES CONGES DE MATERNITE**

La direction nous confirme que selon l'accord du 14/12/2007 relatif à l'égalité hommes/femmes et dans le cadre d'une reprise d'activité après un congé parental, un rendez vous est fixé avec la DRH (3 mois avant le retour) pour un point avec la (ou le) collègue. Un deuxième rendez-vous (2 mois avant) pour informer de l'affectation. Dans la cadre du délai légal de maternité, le poste précédent est maintenu.

**FO précise « poste maintenu ou poste identique » sur un même périmètre, prenant également en compte les desiderata des collègues. La situation financière des personnes concernées doit aussi être revue (à la hausse).**

**MIF**

La direction précise que la qualification MIF est une obligation réglementaire qui relève du gestionnaire de compte et doit être effectuée, dans le cadre d'un entretien commercial, et non directement à l'accueil par le chargé d'accueil.

**FO prend acte de cette réponse et partage l'approche liée à la reconnaissance client. Elle veillera à ne pas voir ces entretiens « confidentiels et normés » se dérouler au podium ou au guichet, dans le respect de la déontologie et des procédures qui sont les deux « mamelles » de référence de la direction.**

**DSBa - Ligne Métier Crédits**

Un débat a eu lieu sur les nouvelles migrations de tâches et la vision « comptable » du stock et des activités en cours.

**Balle au centre, pas d'avancées. Chacun compte dans son coin et les chiffres ne sont pas comparables !!!!**

**Ne « re » chinez pas à la tâche, tous à vos bouliers !!!!**



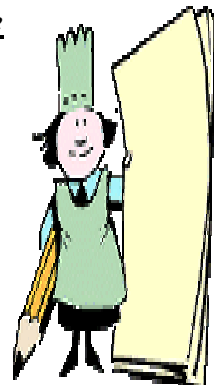
## HORAIRES DE TRAVAIL ET REGLEMENT INTERIEUR

La direction nous informe que les heures supplémentaires seront payées après accord **préalable** avec la hiérarchie. Si celles ci sont récurrentes, la hiérarchie devra en rechercher les causes. Précision faite par la direction qu'il n'y aura pas de couverture du personnel en cas d'agression en dehors des heures ou jours de travail.

Une fois de plus, FO insiste sur l'importance de déclarer les heures supplémentaires, leur déclaration doit permettre un « vrai » débat sur les problèmes rencontrés (organisation, effectifs, formation, ...).

FO rappelle à la direction qu'elle doit appliquer l'article 2 de « son » règlement intérieur (respect de l'horaire de référence).

**RAPPEL : non seulement le personnel n'aura pas de couverture sociale, mais sa responsabilité sera engagée et pourra entraîner des sanctions internes voire pénale.**



## LCL PARTAGE

La direction nous rappelle qu'il s'agit de missions d'accompagnement confiées à des collègues partant en pré-retraite. Devant le peu de recul que la direction a sur le projet, celle-ci étudie la possibilité de rétribuer les référents concernés sous forme de commissions variables.

FO demande depuis des années, comme indiqué dans CRESCENDO 2, la transmission du savoir et se félicite de cette approche, symbolique en nombre, certes, mais à encourager. Par contre, FO estime que les personnes référentes ne doivent pas être lésées financièrement (perception des commissions au prorata du temps concerné).



## PRIME TRAVAUX UNITE METIER CREDITS (DSBa)

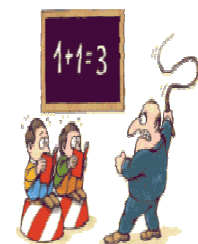
La direction nous informe que toutes les personnes ayant subi les désagréments des travaux ont perçu la prime. Par conséquent, celles qui à ce jour, ne l'ont pas reçue, sont sensées ne pas être concernées.

En cas de vision différente, le signaler à Force Ouvrière qui interviendra.



## FORMATION OPCVM

La direction nous rappelle que la formation a eu lieu en juin 2008 pour l'ensemble des collaborateurs concernés. Si des besoins subsistent, les demandes pourront être formulées auprès des hiérarchiques afin de suivre une formation e-learning ou d'obtenir l'assistance du « moniteur haut de gamme ».



**BULLETIN d' ADHESION** (retourner à votre délégué syndical local) - **Thierry CHATELUS** ou **Jean-Paul CONTIVAL**

Force Ouvrière L.C.L - 1 espl. Compans Caffarelli- B.P 20203 - 31002 Toulouse Cedex 6

☎ 05.62.15.45.70 - Fax : 05.62.15.45.80 - courriel : folcltoulouse@wanadoo.fr

Nom : Prénom : Agence / Service :

Désire ADHERER volontairement à Force Ouvrière.

Date et Signature :

Vos élus: T. CHATELUS - JP. CONTIVAL - Ch. CORDIER - JP GAUSO- MA. GAUTIER- F. LE CLEZIO -  
C. MOREL - M. RIBES

1, esplanade Compans Caffarelli— BP 20203— 31002 TOULOUSE CEDEX 6

Courrier interne: Via DSBa TOULOUSE 24000

Tel : 05.62.15.45.70 - Fax : 05.62.15.45.80 - Courriel : folcltoulouse@wanadoo.fr